

# Charte du développement de l'Economie Solidaire sur la Ville de Toulouse

## ➤ Les objectifs :

La charte est le fruit d'un travail collectif engagé au sein d'un groupe de travail, composé de structures s'inscrivant dans la démarche de l'économie solidaire, sollicités par la Mairie de Toulouse, afin d'affirmer qu'il est possible d'entreprendre autrement et de replacer les femmes, les hommes au cœur de l'économie dans le respect de l'environnement.

La charte a pour objectif :

- d'établir un point de référence collectivement accepté,
- d'inscrire nos organismes dans une démarche de progrès au regard des valeurs de l'économie solidaire,
- au bénéfice des porteurs-es de projet.

## ➤ Les valeurs :

Ces valeurs contribuent de manière significative à la construction d'une société favorisant le progrès social dans une démarche de développement durable au bénéfice de tous et toutes. Les acteurs signataires adhèrent aux valeurs suivantes :

- Respect des personnes dans leur diversité
- Egalité femme homme
- Citoyenneté et démocratie participative
- Partage équitable des richesses créées
- Dynamique économique solidaire
- Ancrage territorial
- Innovation sociale
- Respect de la planète

## ➤ Les engagements :

Les acteurs signataires de la charte s'engagent :

▪ A agir en partenariat dans un fonctionnement transparent et respectueux des compétences de chacun, en particulier :

- valoriser dans sa propre structure et pour son propre fonctionnement les valeurs de l'économie solidaire,
- respecter le contenu de la convention signée entre la Mairie de Toulouse et chacun des organismes, au bénéfice des porteurs-es de projet solidaire,
- développer un mode de fonctionnement collectif respectant les porteurs-es, et le rôle défini pour chacun des organismes signataires.

- A respecter le fonctionnement suivant :

Le dispositif s'adresse à toute personne porteuse de projet sur la ville de Toulouse et son agglomération envisageant de créer une structure de l'économie solidaire génératrice d'emplois pérennes.

Il comprend :

- ☆ un accueil / diagnostic du projet
- ☆ un accompagnement à la création de l'activité pouvant durer jusqu'à 1,5 an
- ☆ l'obtention éventuelle d'un prêt au moment de la création
- ☆ un accompagnement aval de 3 à 5 ans.

*Les organismes signataires s'engagent à respecter les termes de cette charte qui régit le dispositif d'économie solidaire initié par la mairie de Toulouse.*

Fait à Toulouse, le

La Mairie

L'association